



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES VHC 2025

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard VHC des rallyes FFSA 2025

L'A.S.A. BOUCLES de SEINE et le COMITE D'ORGANISATION de PONT-L'ÉVÊQUE organisent

le 3^{ème} RALLYE REGIONAL VHC de PONT-L'ÉVÊQUE

le dimanche 07 Décembre 2025 sous les présidences d'honneur de :

M. Pierre RAGUES.....Président de la LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Jean-Claude LEFORESTIER.....Réfèrent FFSA LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Yves DESHAYESMaire de PONT-L'ÉVÊQUE
M. David POTTIER.....Maire de LE BREUIL en AUGE
M. Sylvain MARIE.....Maire de Le TORQUESNE
Mme Anne-Marie SAMSON.....Maire de PIERREFITTE en AUGE
M. Joël LEBRUN.....Maire de SAINT-HYMER
M. Thierry LESQUERBAULT.....Maire de FORMENTIN
M. Laurent MAYEUX..... Maire de MANERBE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception du visa
Ouverture des engagements :dès parution du règlement
Clôture des engagements :le lundi 24 novembre 2025 à 0h
Remise du carnet d'itinéraire :le 06 décembre 2025 de 8h30 à 17h
.....Bar PMU le Trotteur, 11 place Jean Bureau à Pont-L'Évêque
Dates et heures des reconnaissances :le 06 décembre 2025 de 9h à 18h
Vérifications des documents :le 06 décembre 2025 **de 9h à 17h** dernier délai
.....sur **heure de convocation** à Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
Vérifications des voitures : le 06 décembre 2025 **de 9h30 à 17h30** dernier délai
.....sur **heure de convocation** à Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
Parc fermé :le samedi 06 décembre 2025 à partir de 10h, Place du Maréchal Foch, 14130 – Pont-L'Évêque
..... Parc gardé la nuit
Heure de départ du parc fermé .. le 07 décembre 2025 à **7h45**. Place du Maréchal Foch
.....14130 Pont-L'Évêque
P.C. Course : le 07 décembre 2025, 18 rue Thouret, Espace Public Numérique – Pont-L'Évêque
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :le 06 décembre 2025 à **16h**, 18 rue Thouret Salle Jaune, Pont-L'Évêque
Publication des équipages admis au départ : le 06 décembre 2025 à **19h**
.....affichage au P.C. Course et sur le site Rallye de Pont-L'Évêque
Publication des heures et ordre des départsle 06 décembre 2025 à **19h**
.....au P.C. Course et sur le site Rallye de Pont-L'Évêque
Publication des résultats partiels : le 07 décembre 2025, affichage Podium place Maréchal Foch et au P.C. Course
Arrivée :Place du Maréchal Foch, puis mise en Parc fermé des véhicules
Vérifications finales : le 07 décembre 2025 au Garage LESNIS rue de l'Hippodrome à Pont-L'Évêque
.....Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye : sur Podium d'arrivée et au P.C. Course , affichage, 30 mn après l'arrivée du
.....dernier concurrent
Remise des prix :...salle marché couvert le 07 décembre 2025, 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine en qualité d'organisateur administratif et le Comité d'Organisation du rallye de Pont-L'Evêque en qualité d'organisateur technique organisent le «3^{ème} Rallye Régional VHC de Pont-L'Evêque», le dimanche 07 décembre 2025.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le : sous

le permis d'organiser numéro : et par la FFSA le : 2025 sous le permis d'organiser numéro :

visa ligue le 03/09/2025 sous le n°53 et ffsa sous le n°660

Comité d'Organisation

Présidents : Martial Saussaye ASA Boucles de Seine – Philippe Martin Comité d'Organisation Rallye de Pont-L'Evêque

Secrétariat du Rallye : Salle Espace Public Numérique, 18, rue Thouret 14130 - Pont-L'Evêque

Téléphone : 02 31 64 94 49

Email : rallyepontleveque@gmail.com

Permanence du Rallye sportifs : ..salle Jaune 18, rue Thouret à Pont-L'Evêque, samedi 06 décembre 2025 **de 16h à 19h**

.....et dimanche 07 décembre 2025 **de 7h à la fin du rallye**

Permanence P.C. Course :Espace Public Numérique dimanche 07 décembre 2025 **de 7h à la fin du rallye**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : **Président**..... Claude CHRISTEL

..... Jacques LE GALL

..... Jacques DE LARIVIERE

Directeur de Course Général P.C. : Alain OVIEVE

Directeur de Course Général Adjoint P.C + V.H.C...... Lucien VARANGLE

Directeur de Course Adjoint P.C./ES 1.3...... Hervé LARUE

Directeur de Course Adjoint stagiaire P.C./ES 2.4 Jacques FOURRIER

D.C. administratif P.C...... François JARDIN

Ligne Riverains et Abandons..... Sylvie JARDIN

Médecin E.S. 1.3...... Dr Denis PETERS

Médecin E.S. 2.4. Dr Michel ZARB

Commissaire Technique Responsable A..... Jean-Pierre FOURRE

Commissaire Technique V.H.C...... Francis BALLENGHIEN

Relation concurrents V.H.C...... Claire LEBRUN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} rallye régional VHC de Pont-L'Evêque

- compte pour la COUPE de FRANCE 2026, Coeff.2
- le Championnat de la LIGUE du SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Aucune convocation ne sera envoyée - **Les heures de convocation aux vérifications**

administratives seront publiées sur le site internet de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.fr : « Rallye régional de Pont-L'Evêque » - Les horaires sont strictement à respecter.

La liste des inscrits sera régulièrement publiée sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org « Rallye régional de Pont-L'Evêque »

Vérifications techniques : les éventuels démontages se dérouleront au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome, 14130 – Pont-L'Evêque. M.O : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} rallye régional VHC de Pont-L'Evêque doit envoyer à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **24 Novembre 2025 à 0 h**.

ASA BOUCLES de SEINE – 119, Chemin Les Engendrieres - Tél. 06 07 55 07 70 – 06 12 23 42 08 14130 – COQUAINVILLIERS – mail : asabouclesdeseine@orange.fr - msaussaye@wanadoo.fr
--

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures maximum compris les Modernes et V.H.C.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)
-

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est **accompagnée du montant des droits**

d'engagement (si règlement en espèces, le chèque d'engagement vous sera rendu aux vérifications) – **Si aucun règlement n'est joint, vous serez reporté systématiquement sur « LISTE D'ATTENTE »**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

L'assistance sera autorisée Z.A. de Launay, Z.A. du Grieu.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance. Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (*frais de remise en état à leur charge*).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire « RAGUES » devra être apposée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule (Emplacement exclusivement réservé à l'Organisateur) et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye régional VHC de Pont-L'Evêque représente un parcours de 115,900 km.

Il est divisé en 2 étapes et 2 sections. 1^{ère} étape avec 2 sections – 2^{ème} étape avec 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,5 km.

Les épreuves spéciales sont **E.S. 1.3** : longueur de 11,5 km – **E.S. 2.4** : longueur de 7,8 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé **dans chaque ES est de 3**. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 07 décembre 2025 **de 9h à 18h**. - **Des contrôles inopinés seront effectués.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général est publié pour les périodes E à I
- Un classement général es publié pour les périodes J
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1990)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des coupes se fera en salle « Marché Couvert », Place Maréchal Foch à Pont-L'Evêque.

Une coupe sera remise au premier vainqueur de chaque catégorie confondues.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*